

Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires  
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne  
Service de l'engagement citoyen et associatif

**2021 DDCT 77** Subventions (100.000 euros) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2022 du Budget Participatif

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Budget Participatif permet aux Parisiennes et Parisiens, sans condition d'âge ni de nationalité, de se prononcer directement sur l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville chaque année. Il constitue désormais l'un des outils principaux permettant de décider de façon participative d'un quart des investissements de la Ville.

Depuis 2015, les Parisiennes et Parisiens sont eux-mêmes à l'initiative des projets soumis au vote. Plus de 17 300 propositions ont été déposées depuis, sur 6 éditions (2015/2016/2017/2018/2019/2021). La synergie entre citoyen.ne.s, élus locaux et services de la Ville a rendu possible la concrétisation de plus de 2 700 réalisations.

La nouvelle Charte du Budget Participatif confirme l'importance d'inclure les personnes qui sont (ou se sentent) éloignées des dispositifs de participation. Désormais, la Ville de Paris se fixe comme objectif de consacrer 25 % du Budget Participatif aux quartiers populaires.

Depuis 2016, la Ville s'appuie sur le réseau associatif pour aller vers ces publics les plus éloignés de la participation à des processus de votation comme celui du budget participatif. Ainsi lors du vote 2019, cet accompagnement a permis de renforcer la mobilisation sur le terrain et d'impliquer les acteurs des quartiers populaires pour garantir la participation des habitants et habitantes. Les projets des quartiers populaires ont rencontré un vif succès dans tous les territoires comme au niveau parisien, prouvant ainsi que le choix de la Ville de faire du Budget Participatif une opportunité en faveur d'un Paris inclusif et fondé sur l'égalité des territoires est fortement soutenu et encouragé par l'ensemble des Parisiennes et Parisiens. Ainsi, près de 30 000 personnes ont voté dans les

quartiers populaires à l'occasion du Budget Participatif 2019 et permis de faire émerger 67 projets représentant une enveloppe de 37,5 millions d'euros.

De même en 2021, grâce au travail des associations partenaires, des porteurs de projets ont été accompagnés pour soumettre au vote des projets pensés pour et par les Parisiennes et Parisiens vivant en quartier populaire. Plus de 400 propositions ont été déposées dans ces quartiers en 2021, dont 168 in fine soumises au vote. À travers l'organisation de dizaines d'ateliers et d'activités de mobilisation, grâce à une pédagogie ciblée sur les mécanismes du Budget Participatif et inspirée de l'éducation populaire, les associations ont contribué à l'amélioration du pourcentage de projets recevables et donc soumis au vote dans les quartiers populaires.

Afin de poursuivre cette dynamique et d'encourager toujours plus l'appropriation du Budget Participatif par les publics les plus éloignés de la participation, il est proposé, par le présent projet, d'accorder notre soutien à cinq associations pour leurs actions tout au long du processus, de l'émergence au vote des projets, afin de favoriser la participation des habitants des quartiers populaires pour l'édition 2022 du Budget Participatif. .

L'association **Co-Citoyens**, créée en 2015, a pour objectifs de démocratiser la pratique du financement participatif pour des initiatives citoyennes et développer la capacité d'agir des habitants pour co-construire des villes durables et inclusives. Elle propose des actions dans les 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, allant de la présentation du dispositif Budget Participatif, en passant par l'aide à l'émergence, à la structuration et au dépôt des idées, au travers de méthodes d'éducation populaire et en lien avec des partenaires implantés dans chacun de ces quartiers. Lors de la phase de vote, Co-citoyens propose de former les porteurs de projets aux bonnes pratiques de mobilisation et de les accompagner dans le développement de stratégies de campagne en vue du vote. Pour ce projet, une subvention de 26 000 euros est proposée.

L'association **Les Parques**, créée en 2012, propose une variété d'ateliers et d'événements afin de renforcer le pouvoir d'agir des habitant.e.s, au travers du Budget Participatif, de manière ludique sur des sujets de société : environnement, cohésion sociale, respect de l'autre, revalorisation du quartier et de ses habitants par l'art, la culture, la nature. Forte d'une expérience et de méthodes de mobilisation éprouvées, implantée dans le quartier Vénétie – Villa d'Este, elle propose d'intervenir dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et en partie 18<sup>e</sup> arrondissements (La Chapelle, Amiraux Simplon, Portes de Saint-Ouen, d'Aubervilliers et de la Chapelle), en lien avec les partenaires du territoire (centres d'animation, centres sociaux, écoles, régie de quartier notamment) pour favoriser la participation des habitant.e.s et des enfants des quartiers populaires au Budget Participatif. Pour ce projet, il est proposé une subvention de 41 000 euros.

L'association **Projets-19**, créée en 1997, est une association de développement local au service des quartiers populaires. En s'appuyant sur un réseau déjà consolidé de partenaires locaux, incluant les bailleurs sociaux, et sur sa capacité à mobiliser les comités d'attribution des Fonds de Participation des Habitants comme relais implantés dans les quartiers, ainsi que sur son expertise en accompagnement de projets (portés par des associations, entreprises, habitant.e.s...), Projets-19 s'engage à accompagner et favoriser la participation des habitant.e.s au Budget Participatif dans les quartiers populaires du 18<sup>e</sup> (Portes de

Montmartre, des Poissonniers et Blémont) et du 19<sup>e</sup> arrondissement. Elle s'engage également à accompagner la promotion des projets au moment du vote. Pour ce projet, une subvention de 21 000 euros est proposée.

L'association **La Salle Saint Bruno**, créée en 1991, promeut, conduit et soutient toute initiative collective ayant pour but de favoriser le "vivre-ensemble" et le développement global du quartier de la Goutte d'Or (18<sup>e</sup>). Elle vise à tisser des solidarités, restaurer la confiance dans les capacités individuelles et collectives d'agir, et renouer le lien civique avec les institutions et le politique. Dans cet objectif, l'association anime notamment un espace proximité emploi, un espace public numérique et un média de quartier, ainsi que le Fonds de Participation des Habitants. La Salle Saint Bruno propose d'intervenir sur le quartier de la Goutte d'Or (18<sup>e</sup>) afin d'informer sur le Budget Participatif, d'accompagner l'émergence et la recevabilité de projets issus des quartiers populaires et de soutenir les habitant.e.s pour le vote. Pour ce projet, il est proposé une subvention de 7 000 euros.

L'association **Espace de vie sociale Necker Falguière**, créée en 2019, a pour objectif de favoriser les rencontres et coopération entre habitant.e.s et d'accompagner l'insertion et l'inclusion de toutes et tous en s'appuyant sur divers partenariats avec les acteurs locaux tels que la Mission locale, Pôle Emploi, Les Restos du Cœur, Centre Paris Anim'. Implantée à proximité immédiate des quartiers populaires du 14<sup>e</sup>, l'EVS souhaite renforcer l'appropriation des démarches citoyennes participatives dont le Budget Participatif, assurer un accompagnement approprié et entraîner une mobilisation partagée par les habitant.e.s de ces quartiers. Pour ce projet, une subvention de 5 000 euros est proposée.

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par ces associations, je vous propose d'attribuer en 2021 des subventions pour un montant total de 100 000 euros selon la répartition suivante :

Association Co-citoyens : 26 000 euros ;  
Association Les Parques : 41 000 euros.  
Association Projets-19 : 21 000 euros  
Association Salle Saint Bruno : 7 000 euros  
Association EVS Necker Falguière : 5 000 euros

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer les conventions jointes au projet.

La Maire de Paris